CONVENTION DE RAMSER SUR LES ZONES HUMIDES

54e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 23 au 27 avril 2018

**SC54 Rep.1**

**Projet de rapport et Décisions de la 54e Réunion
du Comité permanent**

**Mardi 24 avril 2018**

**9:45 – 13:00 Séance plénière du Comité permanent**

Point 1 de l’ordre du jour : Allocutions d’ouverture

1. Les allocutions d’ouverture sont prononcées par :

* M. Jorge Rucks, Uruguay, Président du Comité permanent
* Mme Inger Andersen, Directrice générale de l’UICN
* M. Martin Spray, Directeur général du WWT, au nom des six Organisations internationales partenaires (OIP)
* Mme Martha Rojas Urrego, Secrétaire générale de la Convention de Ramsar

Point 2 de l’ordre du jour : Adoption du projet d’ordre du jour

2. Le **Président** renvoie au document Doc. SC54-2 *Projet d’ordre du jour* pour examen et approbation par le Comité permanent. Il n’y a pas de propositions d’amendement.

**Décision SC54-01 : Le Comité permanent adopte le projet d’ordre du jour.**

Point 3 de l’ordre du jour : Adoption du projet de programme de travail

3. Le **Président** renvoie au document Doc. SC54-3 Rev.2 *Adoption du projet de programme de travail* et au document Doc. SC54-3 Rev.2 Addendum *Projet de programme de travail annoté*, qui ont été préparés sur la base des recommandations du Comité exécutif afin de s’assurer que les questions plus complexes sont présentées le plus tôt possible au cours de la réunion.

4. Le **Président** et le **Secrétaire général adjoint** expliquent un projet de méthode de travail, comme suit :

1. brève introduction et discussion en séance plénière de chaque point de l’ordre du jour sur le fond, puis discussion et approbation ou renvoi, selon le cas, à un petit groupe d’« Amis du Président » ou, lorsque les opinions sont très divergentes, à un plus grand groupe de contact;
2. préparation des documents de consensus, révisés, du groupe des Amis du Président ou du groupe de contact, présentant les amendements en mode de suivi des modifications, qui sont soumis par ces groupes au Secrétariat, le jeudi 26 avril au plus tard, pour traduction et publication sur le site web de la Convention, en vue de la discussion finale en séance plénière, le vendredi 27 avril.

5. Le **Secrétariat** accepte de collaborer avec la **France** et la **Suède** pour résoudre les contraintes possibles liées à la reprogrammation de points spécifiques dans le programme de travail révisé.

6. Le **Sénégal**, **Président du Sous-groupe sur les finances**, note que le Sous‑groupe croit savoir que son rapport sera présenté le vendredi 27 avril.

**Décision SC54-02 : Le Comité permanent adopte le projet de programme de travail révisé (Doc. SC54-3 Rev.2 et son addendum) ainsi que la méthode de travail proposée.**

Point 4 de l’ordre du jour : Admission des observateurs

7. La **Secrétaire générale** renvoie au document Doc. SC54-4 Rev.1 *Admission des observateurs*.

8. Le **Président** demande s’il y a des commentaires, mais personne ne demande à prendre la parole.

**Décision SC54-03 : Le Comité permanent admet les observateurs figurant dans le document Doc. SC54‑4 Rev.1.**

Point 5 de l’ordre du jour : Rapport de la Secrétaire générale

9. La **Secrétaire générale** présente quelques points de son rapport figurant dans le document Doc. SC54-5 *Rapport de la Secrétaire générale*.

10. Au cours de la discussion, les Parties contractantes et les observateurs remercient la Secrétaire générale et le Secrétariat pour les travaux accomplis et soulèvent les points spécifiques suivants :

1. La nécessité de maintenir un appui à la région Afrique (**Afrique du Sud, Sénégal**). Au nom de la région Afrique, l’**Afrique du Sud** demande spécifiquement que le poste de Conseiller régional pour l’Afrique soit réinstauré avec le titre original du poste et le mandat, conformément à la Résolution XII.1.
2. Le renforcement des contrôles internes et de la gestion financière, « l’approche à l’échelle du Secrétariat », l’utilisation accrue des technologies de communication, l’accord révisé avec les OIP et le recrutement pour les postes vacants du Secrétariat sont accueillis avec satisfaction (**États‑Unis d’Amérique**).
3. Le fait que certains documents du Comité permanent ont été reçus tardivement est une déception (**États‑Unis d’Amérique**).
4. Plus d’informations et plus de transparence sur les ressources humaines et les questions de personnel, y compris les vacances de poste et le recrutement, la structure institutionnelle, les cahiers des charges pour les postes du Secrétariat et le recours à des consultants sont nécessaires (**Finlande**, **France**, **Sénégal**, **Suisse**).
5. Il est nécessaire d’améliorer les rapports sur les réunions auxquelles assiste le Secrétariat afin que l’on puisse réaliser des synergies potentielles avec les Parties contractantes et autres processus aux niveaux mondial et régional, y compris en ce qui concerne l’Indicateur 6.6.1 des Objectifs de développement durable (**Finlande**, **France**, **Sénégal**, **Suisse**).

11. En réponse, la **Secrétaire générale** note :

1. Il aurait été impossible de publier les documents de la réunion plus tôt. Toutefois, le Secrétariat est en train de mettre en place des systèmes améliorés pour progresser.
2. Les ajustements au sein du Secrétariat ne sont pas seulement faits dans un esprit mondial; il est nécessaire de mieux participer aux processus régionaux et aussi de mieux soutenir les Parties contractantes au niveau national par des activités efficaces et pratiques, par exemple en collaborant davantage avec les OIP aux questions de renforcement des capacités et à propos de l’inscription et de la gestion des Sites Ramsar. L’intention n’est pas de supprimer un appui au niveau national mais de le rendre plus fort et de lui donner plus d’effet.
3. L’information sur les postes vacants et le recrutement sera publiée sur le site web de Ramsar. La discussion sur des questions de personnel spécifiques doit se dérouler dans un processus plus approprié.
4. Une base de données de gestion des contacts est en train d’être élaborée pour aider à gérer l’information sur les contacts pour les réunions. La Secrétaire générale est prête à envisager le partage plus approfondi de l’information, à condition que cela soit pratique et efficace.
5. Sa position, en tant que point focal pour la Community of Ocean Action on Mangroves, est honorifique et permet de rehausser le profil de la Convention.
6. À la 53e Réunion du Comité permanent, le Groupe de travail sur la facilitation a exprimé sa satisfaction et indiqué qu’il était en mesure de se retirer de son rôle de supervision « plus proche que d’habitude » sur le Secrétariat.

12.L’**Australie** suggère qu’un groupe de contact soit établi pour traiter toutes les préoccupations restantes qui n’ont pas été totalement couvertes dans les réponses de la Secrétaire générale.

13. Le **Président** charge le Groupe de travail sur les questions de personnel, présidé par le Canada, avec la participation de l’Afrique du Sud, de la France, du Sénégal et de toute autre Partie contractante intéressée, de traiter les questions soulevées par les Parties et de faire rapport à une séance plénière ultérieure.

Point 6 de l’ordre du jour : Rapport du Groupe de travail sur la gestion

14. Le **Président du Groupe de travail sur la gestion** (**Australie**) présente le rapport résumé de la réunion du Groupe, le 23 avril 2018, qui figure en annexe 1 au présent rapport.

15. Le **Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord** et la **Suisse** indiquent qu’ils auraient préféré voir le rapport écrit avant qu’il ne soit présenté verbalement.

16. La **Suisse** précise que, lors de la discussion du GTG sur l’évaluation à 360 degrés de la Secrétaire générale, elle est intervenue au nom de la région Europe. La Suisse note en outre que la Directrice générale de l’UICN a été soumise à une évaluation externe par le Conseil de l’UICN et qu’elle a estimé que ce processus était très positif. Les ressources humaines de l’UICN pourraient être priées de fournir de plus amples informations.

17. Le **Royaume-Uni** souligne en outre l’intérêt des évaluations à 360 degrés.

18. La **Secrétaire générale** note qu’à la demande du GTG, une réunion entre les ressources humaines de l’UICN et le Comité est prévue. La Secrétaire générale elle‑même ne sera pas présente à cette réunion.

19. Répondant à un point soulevé par le Président du Sous‑groupe sur les finances, le **Président du GTG** confirme que la supervision des accords de financement incombe au GTG.

Point 9 de l’ordre du jour : Rapport du Groupe de travail sur la facilitation

Point 21 de l’ordre du jour : Projets de résolutions soumis par les Parties contractantes :

21.8 Projet de résolution sur l’amélioration de l’efficacité des structures et des processus de la Convention (présenté par la Suisse)

Point 10 de l’ordre du jour : Rôles et responsabilités du Comité permanent

20. Le **Président** note que les points 9, 21.8 et 10 de l’ordre du jour seront examinés ensemble car ils traitent de questions étroitement liées.

21. Le **Co-Président du Groupe de travail sur la facilitation** (GTF), les **États‑Unis d’Amérique**, présente le rapport du GTF, qui figure en annexe 2 du présent rapport, et comprend un résumé des travaux entrepris, et le document Doc. SC54-9 *Projet de résolution sur l’amélioration de l’efficacité de la Convention de Ramsar*. Une réunion informelle du GTF a été organisée le 23 avril 2018.

22. La **Suisse** présente brièvement le document Doc. SC54-21.8 *Projet de résolution sur l’amélioration de l’efficacité de la structure et des processus de la Convention.*

23. Le **Secrétariat** présente brièvement le document Doc. SC54-10 *Rôles et responsabilités du Comité permanent.*

24. Le **Président** demande s’il y a des commentaires sur les trois points de l’ordre du jour.

25. Au cours de la discussion, des interventions sont faites par l’**Afrique du Sud**, l’**Australie**, l’**Autriche**, le **Brésil**, le **Canada**, la **Colombie**, les **États‑Unis d’Amérique** (y compris dans leur rôle de Co‑Président du GTF), la **France**, le **Honduras**, le **Japon**, le **Sénégal** et la **Suisse**, et le **Président du GEST.**

26. Parmi les questions soulevées, il y a les suivantes :

* potentiel de regroupement ou de fusion des documents Doc. SC54-9 et Doc. SC54-21.8;
* calendrier des décisions potentielles sur les réformes de gouvernance, soit à la COP13, soit à la COP14;
* éclaircissement des incidences pour le rôle et les responsabilités du Comité permanent, y compris la suppression éventuelle de certains groupes de travail;
* éclaircissement des incidences pour le GEST; et
* éclaircissement des incidences financières.

27. Le **Président** demande au GTF d’examiner plus à fond les questions soulevées et de préparer des recommandations à soumettre au Comité permanent en temps voulu.

**15:00 – 18:00 Séance plénière du Comité permanent**

Point 21 de l’ordre du jour : Projets de résolutions soumis par les Parties contractantes (suite)

21.6 Projet de résolution sur la paix et la gestion durable de la biodiversité dans les Sites Ramsar (présenté par la République centrafricaine)

21.15 Projet de résolution sur les zones humides, la paix et la sécurité (présenté par le Sénégal)

28. Les documents Doc. SC54-21.6 et Doc. SC54-21.15 sont brièvement présentés par la **République centrafricaine** et le **Sénégal**, respectivement.

29. Plusieurs Parties, notamment l’**Afrique du Sud**, l’**Argentine**, le **Brésil**, la **Colombie**, **Cuba** et la **République islamique d’Iran** expriment des préoccupations quant au langage utilisé dans les deux projets de résolutions qui pourrait être perçu comme n’entrant pas dans le mandat de la Convention de Ramsar.

30.La **France** soutient la fusion des textes.

31. Les **États‑Unis d’Amérique** indiquent qu’ils ont un certain nombre de corrections à suggérer aux projets actuels, mais qu’ils attendront un projet révisé et regroupé avant d’intervenir.

32.L’**Afrique du Sud** et le **Kenya** indiquent leur volonté d’aider les auteurs à préparer un texte révisé.

33. Le **PNUE** donne des informations sur les décisions pertinentes prises à l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement 2 et à l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement 3.

34. **Wetlands International** estime que le lien entre les zones humides, la paix et la sécurité est absent.

35. Le **Président** demande au Sénégal de présider un groupe de travail à composition non limitée, tenant compte des opinions exprimées et de revenir au Comité permanent avec un texte révisé.

Point 21.2 de l’ordre du jour : Projet de résolution sur les valeurs culturelles, les communautés locales et l’atténuation des changements climatiques et l’adaptation à ces changements dans les zones humides (présenté par le Burkina Faso, le Sénégal et la Tunisie)

36. Le document Doc. SC54-21.2 est brièvement présenté par le **Sénégal**.

37. Au cours de la discussion, des commentaires spécifiques et des amendements suggérés sont présentés par **Cuba**, les **États‑Unis d’Amérique** (y compris un certain nombre de points relatifs à la cohérence des projets de résolutions pour la COP13 dans leur ensemble), le **Sénégal**, la **Slovénie**, l’**Uruguay** et le **Président du GEST.**

38. En réponse à l’un des points soulevés aussi bien par le Sénégal que par la Slovénie, la **Secrétaire générale** propose que la discussion relative au Réseau culturel Ramsar soit différée jusqu’au point 11.3 de l’ordre du jour.

39. Le **Président** demande à la Slovénie de présider un groupe des « Amis du Président » pour préparer un texte révisé pour examen ultérieur par le Comité. Les Parties et observateurs qui ont présenté des commentaires spécifiques sont priés de les envoyer au Secrétariat avant la fin de la journée afin qu’ils puissent être mis à la disposition du groupe.

21.12 Projet de résolution sur l’urbanisation, les changements climatiques et les zones humides durables (présenté par les Émirats arabes unis)

40. Le document Doc. SC54-21.12 est présenté brièvement par les **Émirats arabes unis**.

41. **Oman** soutient le projet de résolution.

42. Des amendements sont proposés par l’**Autriche** s’exprimant au nom de la région Europe, le **Canada**, la **Colombie**, les **États‑Unis d’Amérique**, la **France**, le **Sénégal**, la **Slovénie**, l’**Uruguay** (soutenu par **Cuba**), le **Président du GEST** et le **WWT**.

43. Le **Président** demande aux Émirats arabes unis de préparer un texte révisé tenant compte des commentaires. Les Parties et observateurs qui ont présenté des commentaires spécifiques sont priés de les envoyer au Secrétariat avant la fin de la journée.

Point 13 de l’ordre du jour : Stratégie pour les langues

44. Le **Secrétariat** présente le document Doc. SC54-13 Rev.1 *Stratégie pour les langues*.

45. **Oman** souligne l’importance de la stratégie pour les langues qui permettra d’attirer plus de Parties arabophones, notamment dans l’optique de la COP13 qui sera accueillie par les Émirats arabes unis.

46. Au cours de la discussion, la **Colombie**, les **Émirats arabes unis**,les **États‑Unis d’Amérique** etle **Japon** présentent des commentaires spécifiques et/ou suggèrent des amendements.

47. Répondant à une question des Émirats arabes unis, le Secrétariat indique que le règlement intérieur ne donne pas de définition de l’expression « langue non officielle ».

48. Le **Président** demande aux Émirats arabes unis de coordonner un groupe des « Amis du Président » pour préparer un texte révisé en tenant compte des commentaires. Les Parties qui ont présenté des amendements spécifiques sont priées de les envoyer au Secrétariat avant la fin de la journée.

Point 20 de l’ordre du jour : Initiatives régionales Ramsar

20.2 Projet de résolution pour 2019-2021 et cadre opérationnel

49. Le **Président** note que ce point sera traité le mercredi 25 avril.

Point 21 de l’ordre du jour : Projets de résolutions soumis par les Parties contractantes (suite)

21.5 Projet de résolution sur l’agriculture dans les zones humides (présenté par la République tchèque)

50. Le document Doc. SC54-21.5 est brièvement présenté par la République tchèque.

51. Le projet de résolution est soutenu par l’Uruguay.

52. Au cours de la discussion, l’**Afrique du Sud**, l’**Australie**, l’**Autriche**, le **Brésil**, le **Canada**, les **États‑Unis d’Amérique**, la **Finlande**, la **France**, le **Japon**, le **Sénégal** et le **Président du GEST** présentent des commentaires spécifiques et/ou suggèrent des amendements.

53. Sur invitation du **Président**, la **République tchèque** indique qu’elle a pris note de tous les commentaires et fera rapport au Comité le jour suivant avec un projet de marche à suivre.

54. Le **Président** précise que les amendements proposés doivent être soumis au Secrétariat avant la fin de la journée.

Point 21.14 de l’ordre du jour : Projet de résolution sur les zones humides dans les régions polaires et subpolaires (présenté par la Suède)

55. Le document Doc. SC54-21.14 est brièvement présenté par la **Suède**.

56. Au cours de la discussion, l’**Argentine**, l’**Australie**, les **États‑Unis d’Amérique**, le **Japon**, le **Royaume-Uni**, le **Sénégal**, l’**Uruguay** et le **Président du GEST** présentent des commentaires spécifiques et/ou suggèrent des amendements. Beaucoup de ces interventions soulèvent des préoccupations quant au fait que le projet de résolution couvre des questions qui sont du ressort du Traité sur l’Antarctique et du Conseil de l’Antarctique.

57. Le **Président** demande à la Suède de présider un groupe de contact pour préparer un texte révisé en tenant compte des commentaires. Les Parties et les observateurs qui ont présenté des amendements spécifiques sont priés de les envoyer au Secrétariat avant la fin de la journée.

58. Répondant à une question des **Philippines**, la réunion décide que les projets de résolutions sur les tortues marines et les zones intertidales seront traités le matin du jeudi 26 avril.

Le **Président** lève la séance à 18:00.